



Motion

Priorité pour la protection du climat

Depuis plus de deux ans, à la suite de la motion 5.15/19 défendue par Mme Céline Robert-Charrue Linder, les messages de demandes de crédits se terminent par un paragraphe Plan climat. Je cite : « sur la base de critères-phares, chaque projet interne est examiné dans le détail et les messages des services, destinés au Conseil communal et au Conseil de Ville, intègrent désormais une grille de lecture ».

L'expérience laisse conclure que cet ajout est devenu un formalisme sans grande efficacité alors que chaque projet devrait être, en priorité, examiné dans la perspective Climat et Sobriété et donc figurer au début de chaque message avec une analyse et une conclusion claire quant à la justification d'entreprendre les travaux ou investissements proposés, de quelque nature qu'ils soient.

Il ne s'agit pas d'inventer quoi que ce soit, la motion 2.15/19 définissait déjà un cadre d'action pour la protection du climat, mais nous demandons aux autorités exécutives et législatives de traiter de manière cohérente et rigoureuse la protection du climat en la plaçant tout au haut des critères à prendre en compte.

Nous demandons donc au Conseil communal et au Conseil de ville de modifier le mode de préparation des projets et donc, avant de proposer un projet, de l'examiner sous le point de vue de sa justification en termes de besoins avérés, des options et des alternatives pour atteindre les objectifs identifiés. Le résultat de cette analyse devra être soumis aux commissions et, cas échéant au Conseil de ville pour valider les décisions qui en découlent.

Pour le groupe socialiste,

Baïlo Diallo Rottet

B. Rottet
Z. Buillet

K. Aguer

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

P.B.

[Signature]

A. Schuebler

H. Raeder

Grossod

R. Beaud

[Signature]

[Signature]